

Note relative au rapport :

« Utilisation d'encens et qualité de l'air intérieur : enjeux sanitaires, substances d'intérêt, bonnes pratiques »

Dans le cadre du Plan d'actions sur la Qualité de l'Air Intérieur (PQAI), initié en 2013 par les Ministères chargés de la Santé et de l'Environnement, l'INERIS publie un nouveau rapport sur la qualité de l'air intérieur liée à l'utilisation d'encens.

Les objectifs de cette étude visaient dans un premier temps à identifier les substances les plus préoccupantes émises par une sélection de 20 encens* représentatifs du marché français actuel, puis d'apprécier les enjeux sanitaires associés, avant de formuler, le cas échéant, des recommandations.

L'INERIS s'est basé sur plusieurs scénarios d'exposition, élaborés à partir d'un sondage TNS Sofres sur les principaux usages d'encens en France, réalisé à la demande du Ministère en charge de l'Environnement, dans le cadre du PQAI. La mesure des polluants émis par ces encens a été réalisée en conditions réelles, dans une pièce de la maison expérimentale MARIA du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment. Sur la base de ces mesures, une concentration moyenne inhalée a été estimée pour chaque scénario, chaque encens et chaque substance afin, notamment, de quantifier les risques chroniques liés à chacune des sept substances préalablement identifiées comme potentiellement préoccupantes dans une étude publiée en 2011 par l'INERIS : acétaldéhyde, acroléine, benzène, ethylbenzène, formaldéhyde, naphtalène, toluène, et particules.

Selon les résultats de cette étude, une utilisation modérée d'encens (typiquement deux fois par mois) suivie d'une aération des pièces après chaque utilisation ne représente aucun caractère préoccupant. Dans certaines situations et pour certains produits, des concentrations moyennes inhalées en benzène et en formaldéhyde induisent un dépassement des valeurs « repères** » usuelles qui servent de référence lors du calcul des indicateurs de risque.

Ainsi, pour réduire les expositions et limiter les risques sur la santé liés à l'utilisation de ces parfums d'intérieur, l'institut propose quelques recommandations simples : ne pas inhaler en direct les fumées d'encens, aérer son intérieur après chaque utilisation, privilégier un usage modéré, en particulier en présence de personnes sensibles (enfants, personnes asthmatiques, ...).

Les conclusions de ce rapport contrastent avec la perception qu'ont les utilisateurs des effets de l'encens sur la qualité de l'air intérieur puisqu'ils sont plus de 58% à déclarer que brûler de l'encens améliore ou n'a pas d'effet sur la qualité de l'air. Ils sont par ailleurs 27% à déclarer brûler de l'encens pour assainir l'air intérieur.

* Différents types de conditionnement ont été retenus : bâton, bâton sans tige, bâtonnet, bâtonnet sans tige et cône. Aucun encens sous forme de "morceaux" n'a été testé.

** Le risque est estimé non préoccupant lorsque le résultat est inférieur à 1 pour les effets sur la santé « à seuil » – effets toxiques dépendant de la dose reçue – et inférieur à 10⁻⁵ pour les effets « sans seuil » – effets toxiques non dépendant de la dose reçue, comme les effets cancérigènes par exemple.